

Objet : Commande publique – marché SIS23006 : Travaux de remise en état du chemin de digue de l'Isère en Combe de Savoie 2023 (SUR 3 Tronçons)

Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08 du Conseil Syndical en date du 29 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les accords-cadres qui peuvent être réglementairement passés par procédure adaptée d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;

Vu la consultation engagée le 16 juin 2023 pour cette affaire, et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché SIS23006 : Travaux de remise en état du chemin de digue de l'Isère en Combe de Savoie 2023 est confié à l'entreprise suivante :

SAS COLAS France – 1 rue Pré Martin – Zone du Pré de Pâques – 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS, pour un montant de 19 704,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 3 : M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 17 juillet 2023

Le Président du SISARC
Francois RIEU